

Signé Magnette

Dans le dossier Ceta, le ministre-président socialiste a été le symbole du combat wallon. La carrière de Paul Magnette en sera marquée à jamais.

Il est le visage du « non » wallon. Pendant près de deux semaines, Paul Magnette a tenu bon pour réclamer un autre Ceta.

Judi, le socialiste a signé, avec les autres entités fédérées et le fédéral, un accord belgo-belge pour remettre sur les rails le traité de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne. Le terme d'un combat fondateur pour Paul Ma-

gnette.

Politiquement, le ministre-président wallon est né deux fois. Avec le Ceta, ces dernières semaines. Mais surtout à Charleroi en 2007, lorsque l'universitaire a été poussé dans le bourbier carolo. « Arrivé tout de suite au pouvoir, il n'en a pas appris les ruses et les usages », note un observateur.

A l'Elysette, où Elio Di Rupo l'a fait en-

trer, Paul Magnette a gardé l'autorité froide de l'intellectuel. Il a apaisé les lieux, où il tournait malgré tout un peu en rond. Le Ceta l'a réveillé.

Dans ce dossier, il a voulu rendre à la Wallonie sa fierté. Le ministre-président a tutoyé les étoiles des sondages d'opinion. Le nom de Magnette a résonné à l'étranger, marqueur d'une bataille à la David contre Goliath. Mais attention au retour

de flamme. La chute pourrait être dure. Jeudi, le député Ecolo Christos Doukheridis disait de lui qu'il « est redevenu un gentil Popol bien rentré dans le rang ».

Les premières critiques pointent déjà. ■

Le Ceta est intact, mais le combat wallon n'a pas été vain

► L'accord entre le fédéral et les entités fédérées ne change pas une virgule au traité, selon Charles Michel.

► Mais les Wallons ont obtenu des garanties sur des questions importantes.

Qui a gagné la bataille du Ceta ? Qui l'a perdue ? C'est l'éternelle question de la bouteille à moitié pleine ou à moitié vide. A la Chambre, ce jeudi, le Premier ministre, Charles Michel (MR), a souligné une évidence : « Le Ceta est une norme de droit international à laquelle nous n'avons pas touché une virgule. »

Tout ça pour ça, alors ? Oui, si l'on se réfère à la résolution du parlement wallon qui liait l'autorisation de signature à une renégociation du traité. Un objectif en rade : les 1.600 pages qui

ont abouti à un accord entre l'Union européenne et le Canada sortent intactes de la crise wallonne. Venu en renfort de la majorité PS-CDH avec l'idée de nouvelles discussions à mettre en place sur la durée, Ecolo a déjà regretté cette « imposture » entraînant dans son sillage critique la plupart des anti-Ceta.

Les débats des derniers jours ont porté sur la périphérie du traité (lire ci-contre) : son interprétation, la définition de notions qui pouvaient prêter à confusion, le balisage contraignant de

certaines procédures, dont l'arbitrage des conflits entre entreprises et Etats, et l'un ou l'autre « verrou » ou « porte de sortie » négociés entre Belges au cas où le train Ceta ainsi loletté sortirait malgré tout des rails.

Le gouvernement wallon se satisfera de cela. Pas si mal. Qui a vraiment pensé que la « petite » Wallonie réussirait à dicter ses conditions à cet accord ? Ni le fédéral, ni la Commission, ni les négociateurs du traité, qui ont omis de prendre au sérieux des craintes et des revendications qui n'avaient rien d'une

simple lubie polémique. La Région a d'abord gagné en crédibilité.

Surtout, les Wallons peuvent se vanter d'avoir changé l'Histoire. Ils ont défendu des normes et des standards internationaux qui feront jurisprudence. La victoire s'appréciera dans l'évolution des rapports avec l'Europe et dans l'impact du Ceta sur les traités à venir. Ainsi, pour Paul Magnette, « l'accord sur le Ceta signe la mort du TTIP négocié avec les Etats-Unis. » ■

ÉRIC DEFFET

LES AVANCÉES OBTENUES SUR TROIS POINTS D'ACCROCHAGE

Au terme de leur « combat », les exécutifs des entités fédérées francophones rebelles vont défendre devant leurs parlements respectifs les « avancées » engrangées. Celles-ci sont contenues dans deux documents, déjà approuvés jeudi soir, par les représentants permanents des 27 autres Etats membres de l'Union européenne. Le premier texte, qui a fait l'objet des longs arbitrages belgo-belges des derniers jours, est une « Déclaration » de la Belgique, seule, qui précise les conditions dans lesquelles le pays s'engage à signer le Ceta. L'autre document est un « Instrument interprétatif commun », convenu, pour calmer les craintes des Wallons (mais aussi d'autres en Europe), entre les Etats membres de l'UE et le Canada. Cet « instrument » (on parlait au cours des dernières semaines d'une « Déclaration », à l'aspect plus léger...) ne modifie en rien le texte du Ceta mais Européens et Canadiens conviennent ensemble d'un certain nombre d'interprétations du texte, qui devraient guider des juges en cas de litige, par exemple. Les vraies innovations sont donc plutôt à rechercher dans la Déclaration belge.

PHILIPPE REGNIER

Evaluation

Un soutien conditionnel

Au point A, la Belgique rappelle que les parlements régionaux et communautaires auront aussi à ratifier le Ceta (sinon, a priori, c'est tout l'édifice qui s'écroule, à l'échelle des Vingt-Huit). Et prévient (sans précision...) que ce soutien dépendra notamment de l'« évaluation à intervalles réguliers des effets socio-économiques et environnementaux de l'application provisoire du Ceta », laquelle est prévue dès le vote du Parlement européen en 2017, pour les parties de l'accord qui ne portent pas sur des compétences partagées avec les Etats membres et/ou les Régions.

PH. R.

Les tribunaux d'arbitrage

L'opposition au « règlement des différends » demeure

C'est le point majeur de la Déclaration belge. Celle-ci officialise une décision du Conseil des ministres européens du Commerce, réunis la semaine dernière à Luxembourg. A savoir, que l'ap-

plication provisoire du Ceta, prévue dès l'an prochain, ne s'applique pas au chapitre sur la protection des investissements et, surtout, au mécanisme de règlement des différends - le fameux, et controversé, ICS (Investment Court System), qui permettra aux entreprises de contester des décisions d'Etats devant une juridiction spécifique.

réservée au secteur privé, contournant les cours et tribunaux nationaux et la Cour de Justice européenne. Tout d'abord, la Belgique annonce qu'elle va demander un avis à la Cour de Justice de l'UE pour vérifier la compatibilité de l'ICS avec les Traités européens. C'est une épée de Damoclès qui pend au-dessus du Ceta, version « définitive », parce que les négociateurs de l'accord ont (sciemment) omis de passer par cette (longue) étape, tandis que plusieurs juristes de haut vol ont déjà émis de sérieux doutes. La Cour constitutionnelle allemande effectue d'ailleurs une démarche de vérification similaire.

Ensuite, la Belgique annonce déjà la couleur : la Région wallonne, la Communauté française, la Cofoc et la Région de Bruxelles-Capitale... ne vont pas ratifier le Ceta sur base de l'actuel ICS ! Confirmée, cette décision équivaudrait à un enterrement du Ceta pour l'ensemble de l'UE. Mais il faut relativiser cette « bombe ». Tout d'abord, la Déclaration n'écarte pas la possibilité que les « parlements respectifs » de ces entités fédérées puissent changer d'avis. Ensuite, il s'agit bien d'une opposition au système de règlement des différends tels qu'il est prévu aujourd'hui dans le texte (chapitre 8) du Ceta. Or, ce texte prévoit justement que, dès l'entrée provisoire du traité (sans ICS donc), les parties se mettent immédiatement au travail pour modifier le système prévu afin de le faire évoluer vers « un tribunal multilatéral des investissements ». « On a quatre ou cinq ans

pour le déterminer. Il y a déjà une dizaine de pays, hors Canada, intéressés par ces discussions », note une source gouvernementale. Bref, il reste du temps pour désamorcer la « bombe ». A noter que l'« Instrument interprétatif conjoint » rappelle les dispositions déjà prévues par le Ceta pour instaurer « des tribunaux indépendants, impartiaux et permanents, inspirés par les principes des systèmes juridictionnels publics » - en lieu et place des mécanismes d'arbitrages privés, qui ont conduit à de scandaleuses dérives.

Agriculture

Une clause de sauvegarde

On connaissait déjà les principales avancées avancées par les négociateurs wallons sur le volet agricole. Promis : le Ceta n'aura pas d'incidence sur législation européenne sur les OGM. Autre revendication « sine qua non » pour le gouvernement, une clause de sauvegarde agricole, qui pourra être activée en cas de déséquilibre pour une production agricole spécifique. Elle a, elle aussi, été engrangée. Mieux, alors que les Wallons pensaient hier que cette clause serait dans les seules mains de la Commission, le texte final précise que même une entité fédérée pourra l'activer.

Par ailleurs, les contingents tarifaires ont été cadencés. En clair, explique-t-on, les sociétés

« boîtes aux lettres » qui voudraient s'installer au Canada pour inonder l'Europe de produits agricoles grâce aux tarifs douaniers « low budget » négociés dans le Ceta en seront pour leurs frais. Pour le ministre wallon de l'Agriculture, René Collin (CDH), « le Ceta respectera notre modèle agricole wallon basé sur la volonté de privilégier la qualité ». René Collin prend l'exemple d'un producteur canadien de viande bovine qui voudrait exporter en Europe. « Cet agriculteur devra travailler avec des centres de production distincts pour ses bovins avec et sans hormones. Et les contrôles seront effectués par des experts agréés par l'Europe ».

Mais de nombreux agriculteurs wallons ne sont pas convaincus. Comme en témoigne Stéphane Delogne, du syndicat agricole Fugea. Pour lui, « même faibles, les quotas de viande bovine que le Canada pourra exporter vers l'Europe avec des tarifs douaniers préférentiels tireront les prix vers le bas, au risque de tuer les petits producteurs. Et en refusant de renégocier le traité sur le fond, c'est l'agriculture wallonne, basée sur des exploitations familiales, que l'on a choisi d'exclure ».

« La clause de sauvegarde permettra de relever les barrières tarifaires en cas de crise, rétorque le ministre wallon. Et l'on ne pourra plus nous obliger à alléger les normes de qualité. Cela signifie que s'ils veulent exporter des produits agricoles, les Canadiens devront revoir leurs standards de production. Cela se reflétera inévitablement sur leurs coûts ».

A.J.E.

l'expert « De nombreuses zones d'ombre persistent »

Arnaud Zacharie est secrétaire général du CNCND (Centre national de coopération au développement) et opposant déclaré au Ceta, du moins dans sa version « pré-wallonne. » « Il y a des modifications substantielles qui en font un texte plus digeste qu'au départ. Néanmoins, plusieurs zones d'ombre et sujets d'insatisfaction persistent », estime-t-il.

Qu'est-ce qui ne vous satisfait pas ?

D'abord, le fait qu'il n'y a pas de mécanisme de sanctions relatives aux normes sociales et environnementales. Il y a une évaluation contraignante mais pas de sanctions, de sorte que les normes elles-mêmes ne sont pas contraignantes. Mais il faut reconnaître que cela n'existe encore dans aucun traité...

Vous questionnez aussi le principe de liste négative pour la libération des services...

Le principe du Ceta est que tous les services sont libéralisés sauf ceux qui sont inscrits en tant

qu'exceptions par les Etats. Avec ce système, la libéralisation est donc la règle et la régulation, l'exception. Il faut que les Etats soient attentifs à bien déclarer les secteurs qu'ils ne veulent pas voir libéralisés car, dans le cas contraire, ils le seraient.

Pourquoi ces points ont-ils échappé à l'analyse wallonne ?

Ils n'ont pas été abordés parce que cela aurait impliqué de renégocier le traité lui-même. Or, l'enjeu des derniers jours était de négocier une déclaration interprétative contraignante qui viendrait clarifier des aspects du traité sans pour autant renégocier ce dernier.

Cette déclaration interprétative supprime-t-elle vraiment les incertitudes ?

Sur ce point, il ne peut y avoir aucune ambiguïté. S'il y a un doute entre le texte et la déclaration, c'est bel et bien la déclaration qui juridiquement en trahit le contenu.

Après l'opposition de la Wallonie, on évoque l'écueil allemand. Est-il susceptible de faire capoter le traité ?

Il s'agira de l'étape ultérieure : la ratification. Le débat actuel était lié à l'obligation de la Belgique d'obtenir l'aval des entités fédérées pour apposer sa signature en bas du traité. Il est envisageable qu'en Allemagne ou ailleurs, le processus ultérieur de ratification ouvre de nouveaux débats. Une autre incertitude juridique demeure : la Cour européenne de Justice doit encore se prononcer sur la compatibilité de l'ICS (Investment Court System, soit le mécanisme d'arbitrage décrié, NDLR) avec le droit européen. Si la Cour estime qu'il y a incompatibilité, le Ceta est condamné.

Même jugé compatible, ce mécanisme d'arbitrage devrait évoluer vers une cour multilatérale. Verra-t-elle le jour ?

C'est un gros point d'interroga-

tion. Ce projet est certes inscrit dans le texte, mais cela ne garantit en rien qu'il y aura la volonté politique suffisante, tant au sein de l'Union européenne qu'au Canada pour le faire aboutir. Or

l'existence d'une telle cour est hautement souhaitable puisqu'elle éviterait qu'une entreprise puisse attaquer un Etat par le biais de l'arbitrage mais transposerait le litige devant des juges permanents appelés à se prononcer sur un différend entre Etats.

En l'attente de cette cour, y a-t-il un risque que les législateurs nationaux s'auto-censurent, afin d'éviter de devoir payer des indemnités à une multinationale qui s'estimerait lésée ?

C'est un énorme problème, que les acteurs de la société civile ont soulevé de longue date. Il y a certes désormais des balises, mais elles vont devoir être concrétisées dans la période d'application provisoire. On ne peut pas dire que les Etats se soient, en l'état, totalement immunisés contre ce risque. ■

Propos recueillis par
REMY HUY

partis Chacun tire la couverture à soi

L'avantage d'un compromis à la belge, c'est que chacun peut tenter d'en sortir gagnant. Il n'a pas fallu longtemps, après l'annonce de l'accord sur le Ceta, pour que chaque parti affine sa stratégie pour tenter de tirer son épingle du jeu.

« On ne m'enlèvera pas de l'idée que le PS et le CDH ont voulu se refaire une virginité par rapport au peuple de gauche aux abois, nous déclare le président du MR, Olivier Chastel. Surtout quand on voit ce qui est dans la déclaration belge : on a explicité ce qu'il y a dans le traité, qui ne bouge pas, pas plus d'ailleurs que le texte interprétatif. »

Charles Michel, à la Chambre, ne dit pas autre chose. Le Premier insiste pour sa part sur la réussite du comité de concertation re-

groupant fédéral et entités fédérées. Un organe qu'il préside...

En filigrane, les libéraux se positionnent donc comme ceux qui sont parvenus à résoudre le blocage. Didier Reynders déclare : « L'essentiel, en Belgique comme en Europe, c'est de finalement arriver à une solution. » Le MR en profite pour dénoncer, par la voix de son président, la « désinformation de certains élus ». Charles Michel rassure encore : « L'image de la Belgique sur la scène internationale est préservée. » Et tout ça, on l'a dit, sans modifier le texte de base.

A la télévision flamande, le président de la N-VA, Bart De Wever, embraie sur la même idée de statu quo : « Il n'y a absolument rien qui ait changé dans le traité. Ce n'est que du mauvais théâtre avec d'excellents acteurs. »

PTB et Ecolo se tiennent auprès de la société civile

Du côté du PS et du CDH, on insiste sur les avancées obtenues, qualifiées de « majeures ». Le communiqué du parti centriste reprend, à six reprises, la phrase : « Le CDH a obtenu... ». L'accent est mis sur les garanties pour l'agriculture, pour les PME, pour l'arbitrage, pour le service aux personnes. Par exemple, Céline Fremault, ministre bruxelloise de l'Aide aux personnes, annonce : « Les Bruxellois ont obtenu la garantie d'exclure du Ceta les services sociaux tels qu'ils sont organisés aujourd'hui dans la capitale. » Côté PS, Paul Magnette assure, face caméra, sur les réseaux sociaux : « La Wallonie est extrêmement heureuse que ses de-

mandes aient pu être entendues. » Lui aussi énumère les garanties obtenues.

Dans les partis qui sont dans l'opposition tant au fédéral que dans les entités fédérées, le ton est tout autre. A l'annonce de l'accord, le député wallon Stéphane Hazée (Ecolo) dénonce immédiatement au *Soir* « une imposition ». « Nous avons compris que pas une seule virgule du texte du traité n'évoluerait, déplore-t-il. Les négociations auront peut-être permis d'évoluer sur l'un ou l'autre point, mais le mauvais

texte, celui que nous combattons, subsiste dans son intégralité. »

Benoît Hellings, député fédéral Ecolo, estime que l'espoir d'un non de la société civile « a été douché ». En clair : les verts restent du côté de la société civile (sous-entendu : pour de vrai, à l'inverse du PS et du CDH, qui ont finalement accepté le traité).

Le PTB s'inscrit dans la même lignée. Raoul Hedebouw dénonce « un mauvais accord ». Le parti a appelé les parlementaires à rejeter l'échéance du vendredi minuit posée par Charles Michel. « Un nouvel ultimatum », selon

la gauche radicale. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT
(avec Ma.D.)

PARLEMENTS

L'agenda

Le parlement wallon se réunit en séance plénière ce vendredi à 11 h pour débattre du Ceta, tout comme le parlement francophone bruxellois. A 13 h, viendra le tour du parlement bruxellois. Celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles à 18 h 30.

HUMEUR

MARTINE DUBUISSON

TOUT LE MONDE VEUT ÊTRE UN SUPER-HÉROS

S'il a été décrié dans les cénacles européens et ailleurs, le ministre-président wallon a reçu des soutiens du monde entier. En quelques jours, Paul est devenu Super-Magnette. Voilà qui fait des envieux... D'autres anti-Ceta voudraient aussi être des super-héros. Défendre les petits contre les multinationales. Et poser avec Super-Magnette dans leurs costumes de Buzz ou Flash. Prenez Benoît Lutgen. A la ma-

noeuvre au CDH, le président a d'abord agi en coulisses. Puis il est sorti de l'ombre. Fustigeant dans *Le Soir* les comportements de « délinquant politique » de certains Européens, ou Charles Michel qui « n'a pas de considération pour la partie francophone du pays ». Pour se faire entendre, il force. Et résiste encore quand d'autres déposent les armes. Mercredi 23 heures : c'est lui qui, le dernier, bloque un accord. « Il a son trophée : le report du sommet Europe-Canada », grincent les pro-Ceta. Jeudi matin encore, il tonne (sur *La Première*) : « Peu importe quand a lieu le sommet. Ce qui compte, ce sont les avancées. » Qu'Européens et Canadiens patientent... Puis il tweete : « De la

résistance avec des valeurs fortes et des convictions profondes. » Comme le personnage éponyme, Buzz-Lutgen affronte le terrible empereur Ceta pour la sauvegarde de l'humanité. « Vers l'infini et au-delà... » Mais à midi, l'infini est atteint : le CDH se range à l'accord. Ecolo prend le relais. « Nous n'imaginons pas un seul instant que la séance plénière se tienne ce vendredi ou ce lundi ! », clame Stéphane Hazée, chef de groupe wallon. C'est lui qui est à l'origine du travail parlementaire sur le Ceta. Alors Flash-Hazée le crie : Canadiens et Européens n'ont qu'à attendre. Encore. L'histoire dira ce qu'il restera des super-héros wallons...

Charleroi, Elysette, Ceta : Magnette n'est jamais là où on l'attend

Paul Magnette

Age. 45 ans.

Académique. Professeur de sciences politiques, directeur de l'Institut d'études européennes de 2001 à 2007. **Charleroi.** Tuteur (2007 - 2009) puis président de l'USC (2009), bourgmestre depuis le scrutin de 2012. **Ministre.** Ministre wallon des Affaires sociales (juillet-décembre 2007), ministre fédéral de l'Energie et du Climat (2007 - 2011), ministre fédéral des Entreprises publiques, de la Politique scientifique, de la Coopération au développement et des grandes villes (2011 - 2013), ministre-président wallon (2014).

Paul Magnette est multiple. Le voilà aujourd'hui qui affronte l'Europe, pour lui rappeler son idéal démocratique. Mais qui est ce garçon qui a gardé les pieds dans la Sambre alors qu'on lui déroulait tous les tapis rouges, de Cambridge à Paris en passant par Bruxelles ? Qu'est-ce qui fait courir ce galopin à Charleroi, en Wallonie ou au PS, et désormais contre le Ceta ?

Portrait.

La naissance carolo

Paul Magnette est né à Louvain, le 28 juin 1971. Et à Charleroi, le 11 juin 2007, quand Elio Di Rupo a propulsé le politologue de l'ULB, spécialisé dans les questions européennes, à la tutelle de l'Union socialiste communale (USC) de Charleroi. La métropole est alors secouée par les « affaires » politico-financières. Le

PS voit en Van Cau le responsable de ce marasme. Pour se débarrasser de lui, il lui envoie un novice.

Dans la métropole, Magnette est inconnu. Ou presque. « Je ne me souviens pas qu'il ait pris la parole lors d'un congrès fédéral », clame un « ancien ». « Au PS, il collaborait de façon ponctuelle sur les questions européennes », confirme un ex de l'IEV. Tout au plus est-il passé par la section locale des Jeunes socialistes, en même temps qu'Eric Massin, Renaud Moens ou Laurent Zecchini, son futur secrétaire politique. A une époque où la vieille garde locale tenait la génération suivante en respect et à distance.

Politisé, Magnette l'a été dès l'adolescence. Rien d'étonnant : ses parents, médecin et avocate communistes, mènent une vie engagée. Un parcours qui conduit la famille de Roux à Jumet en pas-

sant par Marchienne et La Docherie, au cœur des quartiers ouvriers du bassin carolo. A la maison, on parle politique, on débat. Un foyer où Paul endosse très jeune le rôle symbolique de chef de famille, privé de son père dès l'âge de 17 ans.

Devenu politologue, il est aussi un politique refoulé, conscient de son désir de pénétrer ce milieu. Il ne le clame pas, mais l'Europe, déjà, est son horizon. Quand survient l'appel de Di Rupo, en ce début juin 2007, il accepte la mission, même si elle implique d'abandonner le confort académique de l'ULB. « C'est quelqu'un de téméraire, sûr de lui. Il hésite peu avant de se lancer, constate un socialiste de sa génération. C'est même chez lui une forme de prétention. »

Il plonge donc dans le borbier carolo et réussit son « examen

d'entrée » : faire signer aux conseillers communaux socialistes un pacte de majorité qui offrira le mayorat à Jean-Jacques Viseur (CDH). La machine Maignette est lancée. La suite est connue. Le 20 juillet 2007, Di Rupo en fait un ministre. Une trajectoire ascensionnelle qui prend toutefois un tour particulier quand il choisit d'assumer le mayorat de Charleroi, après le scrutin d'octobre 2012.

« Pour le mayorat, le parti l'a un peu poussé, confie un socialiste carolo. Cela n'était pas son premier choix. » « Mais ça l'est vite devenu, car il a très vite compris que sans ancrage communal, un ministre ne peut pas durer », ajoute un autre, plus chevronné.

Devenir bourgmestre n'est toutefois pas vécu comme une obligation, assurent plusieurs de ses proches. « Paul a fait le choix de vivre à Charleroi et d'y scolariser ses enfants, alors que, travaillant à l'ULB, il aurait été plus simple pour lui de prendre un appartement à l'avenue Buyl plutôt que le train et le bus 71 tous les jours », dit l'un. « Et quand il fait un choix, il s'y tient et l'assume », insiste un autre. Et puis, Charleroi, Maignette sait ce qu'il veut en faire.

Les potelets du centre-ville

Le mayorat, il le cumule très vite avec la ministre-présidence du gouvernement wallon, mangeant en partie son engagement. Incompatible ? « Il participe au kern du vendredi, explique un échevin. Mais c'est un conceptuel qui s'intéresse à l'infiniment grand et l'infiniment petit, aux fonds Feder pour modifier le visage de la ville et à la couleur ou la forme des potelets du centre-ville. La gestion quotidienne, ça l'ennuie. »

Il a très vite compris qu'il devait placer des gens de confiance à des postes-clés. « Mais jamais

il n'a cherché à intervenir dans un dossier pour favoriser quelqu'un, assure un partenaire à la Ville. La politique politicienne, très peu pour lui. » L'ancien professeur d'université a par ailleurs conservé ce souci de l'excellence qui le pousse parfois à renvoyer l'administration à ses chères études.

Mais Paul Maignette est aussi le produit des conditions initiales de son ascension. « Il n'a pas grandi au pouvoir, il y est arrivé tout de suite et n'en a pas appris

les ruses et les usages, note un observateur privilégié. Ce qui fait qu'il peut être très cadrant, voire autoritaire. » L'autorité froide de l'intellectuel, renforcée par la certitude d'avoir raison. « Il sait qu'il sait. »

Ainsi, pour empêcher la mendicité de proliférer en centre-ville, Maignette adopte un règlement organisant la manche selon le jour de la semaine. Un graffiti sur la statue d'homme de gauche qu'il tente de se tailler. Mais ce profil de granit semble parfois bien froid. « Paul est capable d'émotion, pas d'empathie, analyse un socialiste carolo qui l'a vu touché par la fermeture de Caterpillar. « En réunion, ce jour-là, l'émotion l'a empêché de terminer son exposé. »

Caterpillar, un déclencheur, à la veille des 350 ans de Charleroi. « Ce jour-là, il a tenu un discours extraordinaire, se souvient un échevin. Di Rupo était dans la salle. Et on s'est dit que là, il avait pris une autre dimension. » Comme une nouvelle naissance. Celle de l'homme qui allait s'ériger face au Ceta. Son frère Pierre a cet hommage : « Notre père serait fier de lui. »

La renaissance wallonne

Ministre-président ? Paul Maignette n'était pas forcément demandeur à l'été 2014. Embarqué

dans les négociations avec le CDH, il faisait figure de candidat naturel pour le poste. Mais d'autres horizons pouvaient s'offrir à lui : la ville de Charleroi full-time, le parti, le gouvernement fédéral (la suédoise était encore loin de voir le jour), l'Europe ou un mandat international, voire l'enseignement ou la recherche. Qui sait ?

Mais c'est finalement l'Elysette qui lui ouvre ses portes, Elio Di Rupo l'a voulu ainsi. Les murs du bel immeuble résonnent encore des querelles qui animaient l'Olivier. Avec le Carolo, l'atmosphère s'apaise. Le nouveau ministre-président impose une méthode qui tranche avec le passé et embarque tout le gouvernement : pas de sortie intempestive dans la presse, ni de coup de poignard dans le dos, un travail méthodique par plans successifs plutôt que des effets d'annonce tapageurs.

« Je m'exprime quand j'ai quelque chose à dire », assène-t-il. Dans un monde où la communication intempestive a pris le pouvoir, on ne s'étonnera pas dès lors que Paul Maignette tarde à imposer son personnage dans l'opinion (il ne cartonne pas dans les sondages) et irrite l'opposition qui demande de l'action et des réformes. Et aujourd'hui, le voilà à la pointe du combat wallon contre le Ceta... Un fameux retournement de situation pour lui.

La fin d'un malentendu qui a marqué les deux premières années de sa présence à l'Elysette. Comme une sortie de léthargie.

La chrysalide s'est fait papillon

Pourtant, dès son arrivée à Namur, Maignette démontre une capacité à innover ou en tout cas à lancer des idées. Sur le fond, c'est par exemple son « modèle mosan » qu'il met en place pour des réformes essentielles, comme les aides à l'emploi : consulter à tout-

va et longtemps en amont pour aboutir à des projets consensuels. Pas très vendeur, mais les partenaires sociaux apprécient.

Plus ponctuellement, on lui doit d'avoir mis le feu sur la réduction du temps de travail ou l'allocation universelle.

C'est une des caractéristiques fortes du Wallon : lecteur boulimique et intellectuel de haut vol, il cultive une vision de la société qui nourrit son travail de ministre-président. Les nids-de-poule, c'est bien beau, mais son action est portée par deux questions fondamentales : quelle Wallonie voulons-nous ? Quel monde voulons-nous ?

La frilosité de ses concitoyens l'irrite : « Voilà le plus désespérant pour les gens de ma génération, ces Wallons qui regardent le bout de leurs chaussures, qui disent que c'est trop beau pour eux, trop difficile. Il faut de l'enthousiasme... », explique-t-il en début de législature.

L'actualité récente lui offre deux extraordinaires combats à mener. La fermeture de Caterpillar a bien sûr bouleversé l'enfant de Charleroi, mais elle lui a offert un poste de combat en première ligne qui lui manquait. Et que dire du litige avec l'Europe autour du traité Ceta ? Voilà Paul Maignette en héros de la lutte contre la technocratie, la mondialisation aux mains des multinationales, porte-parole de la citoyenneté active et d'une démocratie parlementaire retrouvée.

Ces dossiers ont réveillé l'homme politique de premier plan qui tournait en rond à l'Elysette. Le dirigeant était critiqué pour sa discrétion et une forme d'attentisme. Il se révèle depuis quelques jours en véritable patron de la Wallonie et même en modèle pour de nombreux élus. Ses discours au parlement sont d'une puissance inédite et son bras-de-fer avec l'Europe prouve qu'il joint l'action à la parole.

La chrysalide s'est fait pa-

pillon...

16 octobre 2016, au parlement wallon. Paul Magnette motive son refus de valider le Ceta. C'est l'un des rares discours prononcés par un homme politique qui a été lu, relu, partagé sur les réseaux sociaux, commenté à gauche à droite comme une pièce maîtresse. « *Qui a redonné envie de faire de la politique* », ose même un témoin avisé. Un peu un texte fondateur pour Paul Magnette. Il y aura un avant et un après, pour ce socialiste passé à la présidence du parti lorsqu'Elio Di Rupo était au « Seize ».

Un responsable PS résume : « *La différence aujourd'hui ? Paul avait fait plus de 40.000 voix de préférence dans la région de Charleroi, maintenant, avec cette affaire, il est devenu populaire partout, simplement, ce qui lui donne une tout autre dimension* ». Et ouvre grand des horizons entrouverts déjà.

Ni Che ni Magnetix

Un conseiller : « *En intra-PS, il s'est clairement profilé comme le "numéro deux" pour le dire trivialement : qui osera s'opposer à lui pour succéder à Elio ?* ». Sans oublier... le « Seize » : « *En réalisant un compromis, en obtenant un accord, il y a aussi la dimension "homme d'Etat, ce qui en fait un candidat au poste de Premier ministre, parfaitement bilingue comme vous savez* », ajoute un élu. N'en jetez plus. Et rétablissez la distance critique : un fait chassant l'autre, les tendances succédant aux tendances, que lui réserve demain ?

Dans cette incertitude objective, Paul Magnette a la force du socialiste-qui-a-les-pieds-sur-terre. Ni Che ni Magnetix. Ni Macron ni Mélenchon. Un responsable ajuste : « *Le socialisme de Paul Magnette ? Ne cherchez pas, c'est un social-démocrate. Il a le sens du parti, de l'appareil, il*

avance avec son président, il va à l'idéal sans oublier le réel - pour citer Jaurès -, il est pragmatique, il sait qu'il faut infléchir le cours des choses en participant au pouvoir, que la politique est un rapport de forces ; enfin il est très européen, même si, ces derniers temps, il est très remonté contre ceux qui la dirigent, comme la Commission, et ça ne va pas s'arranger ».

Pragmatique, pour un socialisme du possible, Paul Magnette n'a pas moins une approche intellectuelle de son engagement politique (davantage qu'idéologique, comme on le souligne pertinemment dans le *Vif*), ce qui l'élève en somme, et l'ouvre au monde des idées en prospecteur, chercheur d'absolu malgré tout : ses opus, « *Le bel avenir du socialisme* » en 2009, « *Grandeur et misère de l'idée nationale* » en 2011, « *La gauche ne meurt jamais* » en 2015, en témoignent. Sans parler de son « *Pasolini ou la raison poétique* » suivi de « *Pasolini politique* », publié en janvier dernier, à propos duquel, interviewé sur le blog du « portail des auteurs et des écritures », il disait : « *Ce qui est passionnant chez Pasolini, du début à la fin, c'est qu'il n'est jamais là où on l'attend, il est très désarçonnant. Il est de gauche et il s'attaque à la droite mais en tenant des propos qui font beaucoup réagir la gauche, aussi. Et à la limite davantage la gauche, parce qu'aucune certitude n'est laissée indenne avec lui. Pasolini n'est jamais là où on l'attend. C'est pour cette raison qu'il est intéressant, il ouvre les horizons* ». C'est cela aussi, Paul Magnette.

Avec le Ceta émerge le résistant

Avec le combat sur le Ceta, Paul Magnette a tutoyé les étoiles. Un sondage a montré que 70 % des francophones ont apprécié son action ! Rien moins.

Dans le microcosme wallon, on lui tresse des lauriers. « *Je suis fier de mon ministre-président, je vous autorise à l'écrire* », nous confie Jean-Claude Marcourt, dont beaucoup relevaient pourtant le silence, qu'ils prenaient pour un désaveu. Rudy Demotte, ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, parle de « *l'émergence d'une figure de résistance qui n'évolue pas dans la théorie, mais dans le pragmatisme, le concret, arguments précis à l'appui* ».

Dans les autres partis aussi, on complimente. Pour le CDH André Antoine, Magnette est « *le centre-avant* » de la position wallonne, celui qui porte loin les positions développées au sein du parlement. Jusqu'à l'opposition libérale où Pierre-Yves Jeholet souligne « *la qualité du travail du ministre-président* », tout en ne partageant ni son analyse ni ses objectifs.

En quelques jours, en faisant passer ses convictions fortes sur la scène nationale voire internationale, Paul Magnette a transformé la Wallonie en entité fédérée forte, presque fière. Il a placé ce bout de territoire belge sur la carte du monde. A l'étranger, beaucoup ont vanté sa résistance à l'Europe toute puissante. Mais gare au retour du balancier ! Jeudi, dès l'annonce d'un accord belgo-belge, son entourage s'inquiétait : quelles seraient les retombées sur l'image toute neuve du ministre-président, lui qui a fini par accepter un compromis après avoir si longtemps résisté ?

Dans les milieux associatifs ou alternatifs, les PME et le monde agricole, le Carolo a incarné l'espoir un peu fou d'un monde différent. Après deux semaines de lutte intense, la Wallonie rentre dans le rang. Plus dure pourrait être la chute. ■

DAVID COPPI
ERIC DEFFET
PASCAL LORENT

enjeux

Jean-Paul Marthoz Journaliste et essayiste

Ceta : « Il n'y a pas d'alternative »

La controverse sur le Ceta a suscité un florilège d'accusations croisées, mais cette crise serait mal comprise si l'on ne s'interrogeait pas, avant qu'il ne soit vraiment trop tard, sur l'impact politique délétaire de la forme de libéralisme économique qui domine le projet européen et inspire les accords de libre-échange internationaux.

« Notre civilisation, dans la mesure où elle est libérale, est aussi une civilisation du citoyen et pas seulement du consommateur », rappelait en 1981 l'un des penseurs les plus éminents du libéralisme, Raymond Aron, qui, ironiquement, qualifiait de « représentation marxiste dévoyée » cette réduction de l'homme aux sphères de la consommation et de la production.

Ces trente dernières années, le projet politique des Pères fondateurs européens, démocrates chrétiens, sociaux-démocrates et libéraux, s'est effiloché. Le modèle du « capitalisme rhénan », fondé sur la concertation, la pro-

tection et la redistribution, a été largement remplacé par un modèle anglo-saxon plus individualiste, compétitif et inégalitaire. Les règles de la globalisation l'ont emporté sur celles de l'europanisation, évacuant la notion d'intérêt général, favorisant l'explosion des inégalités et détricotant, dans une troublante opacité, les régulations sociales et financières.

Ces changements ont-ils été accomplis dans le respect des valeurs démocratiques ? Formellement, oui. Des démocrates chrétiens, de Wilfried Martens à Helmut Kohl, des socialistes, de Tony Blair à Gerhard Schröder, cautionnèrent ce changement de paradigme qui se voulait néolibéral et « moderniste ». De surcroît, ces politiques européennes, même les plus contestées, ont été avalisées par les parlements nationaux et le Parlement européen.

Carences dévastatrices

Comment aurait-il pu en être autrement ? Les décisions européennes ont été présentées

comme nécessaires, inévitables même, reflétant la fameuse expression de l'ex-Premier ministre britannique Margaret Thatcher : « Il n'y a pas d'alternative. » Les objections à propos de dossiers

sensibles, que ce soit sur les travailleurs détachés ou sur les négociations avec la Turquie, ont été le plus souvent balayées d'un revers de la main, comme autant

de vestiges d'un esprit protectionniste suranné. Voir comme l'expression d'une pensée réactionnaire. Au risque, au milieu de ce déterminisme technocratique,

d'oublier la remarque du sage Père fondateur, Altiero Spinelli, pour qui la construction européenne requerrait « non seulement une technique, mais aussi

une âme politique ».

Ces dernières années, cet argumentaire des « gens qui savent » a perdu sa force de conviction. L'incapacité de l'Union européenne à anticiper l'implosion financière de 2008, sa gestion

abracadabresque de la crise grecque, les longues et stériles années Barroso, les contrecoups de politiques d'élargissement mal menées, les pantouflages impopulaires de certains commissaires européens, ont été dévastatrices pour sa légitimité.

Plus fondamentalement encore, la réduction du projet européen à sa dimension économique l'a mis en porte-à-faux par rapport à ses valeurs politiques proclamées. Ainsi, en dépit de débats animés au sein du Parlement européen, la sévérité de l'Union en matière budgétaire ou réglementaire n'a pas été appliquée aux Etats membres accusés, comme la Hongrie de Viktor Orban, de violer des valeurs démocratiques essentielles. Or, comme le déclarait, en 2015, le Groupe libéral du Parlement européen, « la gouvernance démocratique, l'état de droit et les droits fondamentaux ne sont pas secondaires par rap-

port aux règles du marché unique ou de la discipline budgétaire. Ils sont même plus importants. Ce

n'est pas une coïncidence et les valeurs de l'Union sont mentionnées dans l'article 2 du Traité, avant les autres objectifs de l'UE ».

L'impasse

Jugé à l'aune des principes et des textes fondateurs de l'Union, le « tout au marché » mène l'Europe dans une impasse. Après avoir contribué à désagréger deux des plus grandes familles politiques européennes, la démocratie chrétienne et la social-démocratie, un ultralibéralisme économique sans état d'âme menace aujourd'hui le libéralisme politique, c'est-à-dire le noyau dur du projet européen.

« Le libéralisme », écrivait en 2009 Alan Wolfe, professeur au Boston College et auteur du livre de référence *The Future of Liberalism*, « a pour objectif essentiel d'accorder au plus grand nombre de personnes la plus grande maîtrise possible sur la direction de leur vie ». Une version américaine du libéralisme ? Certes, mais qui devrait aussi résonner en Europe. « On ne donne pas

aux gens davantage de contrôle sur leur vie, ajoutait-il, en réduisant leur revenu réel, en accroissant leur peur du chômage, en accordant trop de pouvoir aux grandes entreprises et trop peu aux gens ordinaires. »

Les responsabilités de « Bruxelles » dans le malaise européen sont souvent exagérées et caricaturées, mais l'Union ne peut plus continuer à user de son seul argument d'autorité. La confusion actuelle ouvre un boulevard aux nationalismes et aux populismes, ces dérivés funestes contre lesquelles précisément l'Europe avait été fondée. Elle doit se garder de pratiquer ce « libéralisme hémiploïque » que prônait Madame Thatcher, qui était économiquement ultralibérale, politiquement « illibérale » et, de surcroît, europhobe.

« Il faut humaniser l'économie de marché », avertissait Laurent Joffrin. Pour sortir par le haut des déffis de la globalisation. Pour contrer, ajoutait-il, « les obsédés des identités et des frontières ». Il n'y a pas d'alternative... ■